

Appel à projet FACT n°2016 - 02
« Prévention de l'usure professionnelle »
Compte rendu de commission
P. Conjard

Date de commission : **4 novembre 2016**

Participants : Patrick Conjard, Françoise Bertoux, Ewa Suhak, Olivier Liaroutzos, Christine Richard, Isabelle Burens, Marion Gilles et Olivier Meriaux.

Le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (FACT) a pour objet de promouvoir et soutenir, au moyen d'une aide financière, versée sous forme de subvention dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre, des projets innovants, d'expérimentation ou de capitalisation – transfert, sur le champ de la qualité de vie au travail.

Ces projets sont susceptibles de mobiliser une stratégie d'action et des réponses nouvelles et ambitieuses, au regard du contexte spécifique de l'entreprise, du secteur d'activité ou du territoire concerné, pour répondre à des besoins en lien avec l'amélioration des conditions de travail. Ils s'inscrivent, nécessairement, dans le cadre d'un dialogue social rénové, d'une approche participative et d'une dynamique d'échange et d'action sur le travail.

Les projets examinés lors de la commission du 4 novembre 2016 sont ceux déposés dans le cadre de l'appel à projet « Prévention de l'usure » initié le 26 juillet 2016 (voir doc AAP n°2).

1. Rappel des priorités de l'appel à projet

Cet appel à projet vise à soutenir des initiatives et démarches en entreprises débouchant sur des **plans d'action élargis** qui, tout en satisfaisant aux obligations légales, s'enrichissent de **mesures agissant très en amont de la prévention**.

Trois types d'actions étaient attendus :

- Des projets individuels **d'entreprises**, impliquant les salariés et leurs représentants, qui reposent sur des démarches ambitieuses et innovantes en matière de prévention des risques d'usure professionnelle et de développement d'une bonne qualité de vie au travail. Les projets s'inscrivant dans une optique de **prévention primaire favorable à l'amélioration des conditions de travail de tous** seront privilégiés. C'est approche globale n'exclue pas, pour autant, **une entrée par les populations les plus exposées** aux risques d'usures (seniors, salariés concernés par les facteurs de pénibilités,...) et l'engagement de plans d'actions spécifiques.

- Des **actions sectorielles ou inter - sectorielles portées par des branches professionnelles, fédérations et acteurs relais territoriaux** qui s'inscrivent dans une optique d'accompagnement et d'outillage des entreprises sur ces questions d'usure et de pénibilité au travail. Les **démarches de capitalisation et de transfert** visant à sensibiliser les entreprises à l'intérêt et à ne pas appréhender le sujet de la pénibilité comme une contrainte réglementaire mais comme une opportunité pour engager une réflexion de fond sur ces modes de fonctionnement, ses pratiques de gestion des compétences et de dialogue social seront privilégiés. Pour les branches, il s'agit, en particulier, d'aller au-delà des initiatives engagées autour de l'élaboration de « référentiels pénibilité » en développant une politique d'appui-conseil en matière de **promotion de la santé au travail** fondée sur des **expérimentations** en entreprises.

- Enfin, une attention particulière est accordée aux projets s'inscrivant dans une **logique d'outillage et d'accompagnement des partenaires sociaux** afin de les aider à conduire des **négociations globales** sur le maintien en emploi et la prévention de l'usure professionnelle.

2. Objectifs de la commission

- Instruire les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet.
- Sélectionner les projets à soutenir financièrement au regard de leur pertinence, de leur potentialité d'innovation, de capitalisation et de transférabilité.
- Décider du montant financier à attribuer aux projets sélectionnés dans le respect de l'enveloppe budgétaire affectée à l'appel à projet (1 million €).
- Formuler, si nécessaire, des préconisations pour les projets sélectionnés.

3. Eléments d'analyse transversale

59 demandes d'aide déposées dont 23 actions collectives, sectorielles ou territoriales (soit 38%) et 36 projets d'entreprises ou d'associations. Le cumul des montants demandés s'élève à plus de 2,8 millions d'€. Le nombre de dossiers déposés est plus important que pour le précédents appel à projet compte tenu du sujet et de la mobilisation d'une douzaine de branches, fédérations ou structures syndicales porteur de démarches plus couteuses.

En ce qui concerne la répartition géographique des projets d'entreprises et des actions collectives territoriales, les régions Nouvelle Aquitaine (10), Occitanie (9) et Paca (7) sont les plus représentées, viennent ensuite les régions Rhône Alpes – Auvergne et Ile de France (6). A contrario les régions Centre, Bretagne, Normandie, Grand Est, Bourgogne Franche Comté et les Dom sont très peu représentées. Globalement les régions les plus représentées restent les mêmes. Outre le fait de disposer de bassins économiques plus importants, les Aracts de ces grandes régions sont particulièrement actives en matière de promotion du Fact et d'appui à la conception d'actions collectives.

L'analyse sectorielle des demandeurs met en évidence une forte mobilisation des entreprises et acteurs relais des secteurs de la santé, du sanitaire et social et des services à la personnes (environ 50 % des demandes). Les autres demandes concernent les secteurs des industries manufacturières, de l'agriculture et l'agro-alimentaire, du BTP et de la construction, des transports. La problématique de la prévention de l'usure portée par cet appel à projet a, de fait, retenu l'attention des secteurs d'activité où la pénibilité physique et psychique restent importante et où la fréquence des accidents est forte, voir en augmentation¹.

En dehors de 5 demandes non éligibles (*demandes relatives à des investissements matériels, à de la formation, du coaching, entreprises de plus de 300 salariés*), les actions envisagées s'inscrivent toutes dans une perspective de prévention primaire de l'usure professionnelle tant physique que psychique avec des enjeux en matière d'attractivité, de réduction de l'absentéisme et d'amélioration des conditions de travail. Toutefois, certaines demandes correspondent à des démarches portant exclusivement sur les Risques Psychosociaux avec parfois des actions qui relèvent plus de la prévention tertiaire ou secondaire (*gestion du stress, formation*) que de la prévention primaire. Enfin, de nombreux projets sont dans le prolongement d'actions déjà engagées au niveau d'une entreprise (*diagnostic, investissements matériels, démarche TMS pro,..*), d'un territoire ou d'une branche (*études, diagnostic, des facteurs de pénibilité, sensibilisation,..*). Les porteurs de ces projets mettent notamment en avant la nécessité de disposer de ressources financières et humaines et d'installer une démarche dans la durée pour développer une véritable culture de la prévention des risques.

¹ Voir dernières statistiques CNAMTS qui met en évidence une augmentation des AT dans le secteur des services à la personne (aide à domicile et hébergement médico-social) avec un taux de 92,7 AT pour 1 000 salariés en 2015, soit un bond de + 3,4 %.

Malgré la pertinence et la qualité de certaines demandes, la commission regrette le manque d'ambition pour une majorité des projets reçus. Les leviers d'action et démarches méthodologiques envisagés restent assez classiques, avec 5 types de projet :

- 1/ **L'analyse ou la cotation des risques** liés à des situations critiques, des facteurs de pénibilité, des postes de travail, des métiers, des populations. Sur ce registre d'action, les démarches envisagées sont toutes participatives avec des diagnostics ergonomiques, des groupes de travail (métier ou inter-métier), voir l'usage de la vidéo. A l'issue de ces états des lieux, parfois déjà engagés, des **plans d'action** sont prévus avec, dans quelques cas, une évaluation des effets.
- 2/ **L'approche « Performance, RH, Santé/sécurité »** avec une entrée par un spectre plus large, moins étiqueté « pénibilité ». On trouve, notamment, des **démarches QVT** en lien avec des projets de changement (techniques et organisations) dans le cadre d'actions collectives (Cluster, atelier QVT) ou de projets d'entreprises ou d'association. A signaler également, pour quelques demandes de PME, des **démarches HSE** qui visent à structurer et à déployer une politique de prévention des risques professionnelles. Dans ce cas, l'ambition se limite souvent à la recherche d'une mise en conformité de l'entreprise avec ses obligations légales.
- 3/ **La conduite d'expérimentations** de nouvelles formes d'organisation du travail (Lean, polyvalence,...), de *pratiques RH* (parcours d'intégration, formation, évolution métier,...) et de *dialogue social ou professionnel* dans une perspective de prévention de l'usure et de la pénibilité.
- 4/ **Des actions de transfert**, de type *formation, communication, sensibilisation* au personnel sur les risques liés à leurs métiers ou à leurs postes de travail. Ces actions sont, plus ou moins, ancrées sur le travail et l'analyse des facteurs de pénibilité. Cette logique d'apports d'outils et de diffusion de bonnes pratiques est notamment présente dans des projets sectoriels portés par des acteurs relais (branches, OPCA, fédération, OS).
- 5/ **La professionnalisation d'acteurs relais** (OS, conseillers OPCA, préventeurs) en lien avec le *développement d'une offre de conseil et de service* ou l'ouverture de *négociations* sur le sujet de la prévention de l'usure et de la pénibilité.

Les demandes émanant de branches professionnelles restent limitées et les acteurs relais sectoriels qui se sont mobilisés ne sont pas allés, prioritairement, sur le registre de l'identification et du recensement des facteurs de pénibilité. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées au regard des informations à notre disposition. Certains ont déjà fait ce travail de repérage (service à la personne) et ils mettent, aujourd'hui, l'accent sur la conduite d'expérimentation et/ou le développement d'une offre de service. D'autres (interpro TPE, secteur du BTP, Agro) sont, davantage, confrontés à

des enjeux de sensibilisation et d'acculturation des entreprises sur le sujet de la prévention des risques.

4. Relevé de décisions

Au final, 33 dossiers ont été retenus sur les 59 examinés (56 % des dossiers déposés) dans la limite du budget alloué initialement (1million d'euros). Dans le cadre des nouvelles orientations du Fact nous avons privilégié les projets les plus innovants, à fortes potentialités de capitalisation et susceptibles de toucher le plus grand nombre de personnes. 15 actions collectives, sectorielles, territoriales ou nationales ont été retenues sur les 22 examinées (68%). Compte tenu de la nature des actions et du nombre d'entreprises concernées, elles représentent 80 % du budget alloués.

Les projets retenus appartiennent aux secteurs suivants :

- Services à la personne (8 dossiers)
- Santé, sanitaire et social (5 dossiers)
- Interprofessionnel (5 dossiers)
- Industrie (4 dossiers)
- Agro-alimentaire (4 dossiers)
- BTP (3 dossiers)
- Environnement, énergie renouvelable (2 dossiers)
- Transport (1 dossier)
- Filière Bois – construction (1 dossier)

Ils s'inscrivent dans toutes ou partie des 5 leviers d'actions identifiés précédemment avec des ambitions plus ou moins fortes selon l'état de maturité du porteur sur le sujet et/ou l'avancement des réflexions et actions conduites à l'échelle de leur secteur d'activité.

Type de projet	Analyse des risques	Approche globale RH, QVT, HSE	Expérimentations	Actions de transfert Offre de service	Professionnalisation Acteurs relais
Fact Action co branches	4	2	9	9	5
Fact Entreprise	14	4	15	3	1

La commission a identifié quelques projets à forte valeur ajoutée avec des potentialités de capitalisation intéressantes pour le réseau.

Au niveau des actions collectives territoriales, on peut citer, à titre d'exemple, le projet porté par un GIE en Aquitaine (*GIE Qualité entreprises*) ciblé sur les entreprises sous-traitantes de sites industriels ; deux actions collectives en PACA dans le secteur des services à la personne avec la conduite d'expérimentations portant sur les « parcours d'intégration » pour l'un (*Pôle service à la personne*) et sur un « dispositif d'alerte précoce de l'usure professionnelle » pour l'autre (*CQFD*) ; un cluster en Pays Basque mobilisant des TPE/PME du secteur agricole et alimentaire (*Uztartu*).

Au niveau des projets nationaux portés par des branches et des acteurs relais, on peut citer, à titre d'exemple, le projet porté par l'Opcat *Unifaf* avec une double dimension – la sensibilisation des entreprises et des salariés, d'une part et la professionnalisation des conseillers et le développement d'une offre de service, d'autre part ; le projet de la *FGTA FO* qui s'inscrit dans une logique d'outillage et de montée en compétences des élus d'IRP susceptibles de signer des accords sur le sujet.

Au niveau des démarches individuelles, les phases d'analyse des risques et de conduite de plans d'action sont présentes dans la quasi totalité des projets. Sur le plan méthodologiques, certaines approches apparaissent innovantes et feront l'objet d'un suivi particulier : l'*ANPAA Occitanie* avec des perspectives de création d'un observatoire QVT en lien avec un éventuel accord d'entreprise ; *Habitat Alternatif Social* en PACA qui s'appuie sur une démarche d'auto-médiatisation (Moderniser sans exclure©) pour réaliser son diagnostic ; SIMAIR SAS, PME de la métallurgie en Poitou Charentes qui s'engage dans un projet de réorganisation inspiré par les pratiques du Lean avec l'ambition de réduire la pénibilité par la mise en place de la polyvalence.

Le document joint (PV commission du 4 nov.) reprend dans le détail les décisions de la commission.

5. Prochaines échéances

Les porteurs des projets non retenus ont été informés par courrier de la décision de la commission semaine 45. Pour les projets retenus, un mail précisant le montant de la subvention accordée, les éventuelles recommandations et les démarches à venir a été transmis semaine 46 aux porteurs des projets concernés dans l'attente du conventionnement avec l'Anact. Compte tenu du calendrier, il est demandé aux porteurs de projet de nous retourner dans les plus bref délai la convention signée afin de pouvoir effectuer les 1^{er} engagement avant le 16 décembre 2016.

Concernant le processus de suivi de cet appel à projet, la commission retient le principe d'une réunion à mi - convention et d'un travail de capitalisation transversal à organiser en fin de convention. Les projets à plus forte potentialité de capitalisation sont bien identifiés et la mission Fact se rapproche des Aracts et collègues de l'Anact susceptibles de les suivre.